

UFF ACTIONS EMERGENTES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2025



MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion. 4	
Autres informations.....	14
Rapport d'activité.....	16
Rapport certifié du commissaire aux comptes	24
Information périodiques SFDR article 8.....	63

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2025**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70 Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

Gestionnaire financier par délégation : Abrdn Asset Managers Limited

Société enregistrée en Angleterre (enregistrement no.121891)
Siège social : 10 Queen's Terrace, Abrdn, AB10 1YG - ROYAUME- UNI

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM France, représenté par Nicolas BENARD

5-7 Rue des Italiens 75009 PARIS- FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- FR0011365766 : UFF Actions Emergentes M
- FR001400KK57 : UFF Actions Emergentes A
- FR0014000YC6 : UFF Actions Emergentes N
- FR001400UWB9 : UFF Actions Emergentes CT

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS :

- Capitalisation et/ou distribution pour les parts M, A et N
- Capitalisation pour la part CT

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence MSCI EMF sur la durée de placement recommandée en investissant dans des actions et titres similaires à des actions des marchés émergents. Cet objectif est ciblé en associant des critères d'évaluation financiers et extra-financiers en lien avec la responsabilité d'entreprise et la contribution à la transition écologique.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice suivant calculé dividendes réinvestis : 100% MSCI EMF (Emerging Markets Free, en euro), un indice d'actions représentatif des marchés émergents du monde entier, créé et publié par Morgan Stanley.

L'indice MSCI EMF est administré par MSCI limited et est disponible sur le site : www.msci.com. L'administrateur de cet indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice de référence n'est pas désigné comme tel au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (« Règlement SFDR »). Il n'a pas vocation à être aligné sur les ambitions environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a pour stratégie d'investir dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés constituées ou domiciliées dans des pays émergents ou de sociétés qui génèrent une part importante

de leurs chiffres d'affaires ou de leurs profits dans des pays émergents, ou qui y détiennent une part importante de leurs actifs.

Le processus d'investissement se décompose en deux étapes :

- une sélection de l'univers basée sur des critères et des filtres extra-financiers,
- une sélection de titres fondée sur une analyse financière et une analyse extra-financière qualitative

Les investissements dans toutes les actions et tous les titres similaires seront conformes à « l'approche d'investissement de développement durable et responsable » du gestionnaire financier délégué abrden. L'analyse extra-financière couvre au moins 90 % de l'actif net du Fonds et réduit le nombre de titres de l'univers d'investissement d'au moins 20 %.

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR »), mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimal en termes d'alignement sur le « règlement Taxonomie » (règlement (UE) 2020/852 instaurant un cadre pour promouvoir les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Le pourcentage minimum d'investissements alignés sur la Taxonomie que le Fonds s'engage à atteindre est par conséquent de 0 %. Le principe de « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'Union européenne relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Description de l'approche extra-financière

L'univers d'investissement initial est composé d'actions des marchés émergents incluses dans le MSCI EMF ainsi que des actions identifiées par la société de gestion et conformes à la stratégie d'investissement du fonds.

Les actions éligibles non incluses dans l'indice représenteront une part inférieure à 10 % et devront posséder une notation ESG supérieure aux seuils définis dans le cadre de la méthodologie. L'analyse extra-financière est réalisée sur les titres sélectionnés au sein de cet univers d'investissement.

L'équipe de gestion du gestionnaire financier délégué met en oeuvre une approche « best in universe » qui vise à sélectionner les émetteurs les mieux notés au regard de critères extra-financiers dans l'univers d'investissement.

L'investissement dans toutes les actions et titres similaires sera conforme à l'approche « Sustainable and Responsible Equity Investment Approach », du gestionnaire financier, qui est disponible sur www.abrden.com et décrite dans la rubrique « Investissement durable ».

L'approche repose avant tout sur un ensemble d'exclusions binaires et fondées sur des normes qui sont liées au Pacte mondial des Nations Unies, aux armes à sous-munitions et aux mines terrestres antipersonnel, aux armes controversées, à la production de tabac (plus de 5 % du chiffre d'affaires), à l'extraction de charbon thermique (plus de 5 % du chiffre d'affaires), à la production d'électricité à partir du charbon thermique (plus de 20 % du chiffre d'affaires), aux entreprises augmentant leur capacité de production d'énergie thermique à base de charbon.

Ensuite, sont exclues les entreprises présentant une intensité carbone supérieure à 1 150 tonnes CO₂/Million de dollars de chiffre d'affaires afin d'exclure les 10 % inférieurs de l'univers restant. Le seuil peut être ajusté afin de maintenir une exclusion minimale de 10 %.

Chaque entreprise se voit ensuite attribuer un « ESG House score » allant de 0 (faible) à 100 (élevé) par l'équipe ESG centrale.

Le score ESG comprend deux évaluations : Opérationnelle et Gouvernance et comprend plus de 100 KPI possibles:

- L'évaluation opérationnelle tient compte de facteurs qui se rapportent au changement climatique, à l'environnement, à la gestion du personnel, aux droits humains, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'énergie, la gestion des déchets, les impacts sur l'environnement, les pratiques salariales, la santé et la sécurité des salariés, l'engagement et la diversité, les droits humains et les communautés, la confidentialité et la protection des données, etc.

- L'évaluation de la gouvernance tient compte de facteurs liés au comportement des entreprises et à la gouvernance d'entreprise, tels que les controverses, les politiques et les pratiques, la comptabilité et les audits, les questions relatives au conseil d'administration, la propriété et le contrôle, etc.

Le score final ESG combine les scores opérationnels et de gouvernance. Pour les entreprises des marchés émergents, la gouvernance et l'opérationnel sont notés à 50 % dans le calcul du score ESG interne global.

L'équipe de gestion du gestionnaire financier ne peut investir que dans des entreprises qui possèdent un « ESG House score » minimum de 29/100 afin d'exclure les 10 % inférieurs de l'univers restant. Le seuil peut être ajusté afin de maintenir une exclusion de 10% minimum.

Enfin, chaque entreprise reçoit un « ESG Quality score » compris entre 1 (élevé) et 5 (faible) par l'équipe de gestion du gestionnaire financier.

Le cadre d'évaluation de la qualité ESG nous permet d'identifier les entreprises qui sont en avance dans la gestion de leurs risques et opportunités ESG et, sur une base prospective, les entreprises pour lesquelles nous constatons une amélioration ou une capacité d'amélioration à travers l'engagement. L'évaluation qualitative porte à la fois sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'entreprise.

L'équipe de gestion ne peut investir que dans des entreprises qui possèdent un score de qualité ESG minimum de 4 sur 5.

Cette approche peut ne pas s'appliquer aux instruments dérivés, de marché monétaire et aux liquidités.

Grâce cette approche, le Fonds vise une notation MSCI ESG égale ou supérieure à celle de l'indice et une intensité carbone (émissions Scope 1 & 2) inférieure d'au moins 10 % à celle de l'indice de référence.

Limites méthodologiques : Le processus d'investissement du gestionnaire financier repose sur un mélange d'analyses quantitatives et qualitatives qui s'appuient sur des données publiées par des entreprises et sur des données de tiers. Il existe une limite quant à la fiabilité et à l'exactitude des données utilisées dans le cadre de l'analyse extra-financière.

Description de l'approche financière

La stratégie de gestion est discrétionnaire dans la sélection des titres.

Le Fonds est géré activement. La priorité est donnée à la sélection des titres, l'accent étant mis sur l'analyse des fondamentaux et de la dynamique de l'entreprise et de son incidence sur sa capacité à générer des flux de trésorerie et à allouer efficacement les capitaux.

Le Fonds investira au moins 90 % de ses actifs dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés constituées ou domiciliées dans des pays émergents ou de sociétés qui génèrent une part importante de leurs chiffres d'affaires ou de leurs profits dans des pays émergents, ou qui y détiennent une part importante de leurs actifs.

Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des actions et autres droits de participation de Chine continentale, y compris par le biais des programmes Shanghai-Hong Kong et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ou par tout autre moyen disponible.

Les actions de Chine continentale sont définies comme celles cotées sur le Hong Kong Connect, c'est-à-dire le marché connecté avec les Bourses de Shenzhen et de Shanghai. Les sociétés cotées à Hong Kong (hors Hong Kong Connect) sont considérées comme des sociétés internationales et ne relèvent pas, pour notre fonds, des actions de Chine continentale.

Afin d'atteindre son objectif, le Fonds prendra des positions dont les pondérations divergent de celles de l'indice de référence et pourra investir dans des titres qui n'y figurent pas. En raison de la nature active du processus de gestion, le profil de performance du Fonds peut dévier de façon significative de celui de l'indice de référence.

Le Fonds pourra recourir à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, ou pour la gestion des risques de change, en étant soumis aux conditions et dans les limites établies par les lois et réglementations en vigueur. Il est attendu que l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement soit très limitée, principalement dans les cas où le fonds connaîtrait d'importantes entrées de capitaux, de sorte qu'il soit possible d'investir.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

- **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale.

- **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.
L'exposition sur les marchés actions est de 110% au maximum.

- **Risque lié aux marchés des pays émergents**

Le portefeuille pourra être investi dans les pays émergents jusqu'à 100% de son actif net. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les pays émergents amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

L'exposition aux pays émergents est de 100% au maximum.

- **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en découplément des actifs détenus peuvent accentuer ce risque. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 110% de son actif net au risque de change.

- **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 200% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

- **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement

tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources.

Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Autres risques accessoires

- **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

- **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative.

Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP sera investi à au moins 90% de son actif net dans des actions cotées et d'autres titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et certificats ou warrants de droits de vote, etc.).

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisations. Ils pourront être libellés en toutes devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Ces instruments ne sont utilisés que pour rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des titres de créance et des instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, billets de trésorerie négociables à moyen terme, billets à moyen terme en euros non structurés, actions préférentielles, actions subordonnées, etc.). La maturité résiduelle de ces titres à la date d'achat peut être supérieure ou inférieure à 6 mois.

Ces placements peuvent être libellés dans n'importe quelle devise.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif :

☒ OPCVM de droit français

- ☒ OPCVM de droit européen
- ☐ Fonds de fonds
- ☐ Fonds nourriciers
- ☐ FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- ☒ FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit étranger respectant les 4 critères de l'Article R214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC seront utilisés aux seules fins d'atteindre l'objectif de gestion et de gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les Instruments dérivés**

Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- ☒ réglementés
- ☒ organisés
- ☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- ☒ action
- ☐ taux
- ☒ change
- ☒ indice

Nature des instruments utilisés

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☐ Swaps
- ☒ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit
- ☐ Autre nature

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de Gestion

- ☐ couverture du risque de taux
- ☒ couverture du risque actions
- ☒ couverture du risque de change
- ☒ options sur indices actions

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions, des bons de souscription d'actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Néant.

CHANGEMENTS INTERVENUS

29 avril 2025

- Création de la part N par fusion absorption

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au

titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2024 : 12, dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2024 : 1 506 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1312 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 194 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1243 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 263 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,26 % TTC maximum Part A : 2,51% TTC maximum Part N : 1,80% TTC maximum Part CT : 2,31% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Non significatif
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commissions de surperformance	Actif net	12% TTC de la performance nette annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence (MSCI EMF)

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

• **Commission de surperformance :**

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable, selon les modalités suivantes :

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 12% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence +1,25% sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0%	1%	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Païement de la commission de surperformance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)																			
2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)																			

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

Pour information, le taux de frais directs et indirects (hors coût de transaction) prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/09/2025 est pour :

- UFF Actions Emergentes part M : 1,26%
- UFF Actions Emergentes part A : 2,51%
- UFF Actions Emergentes part N : 1,8%
- UFF Actions Emergentes part CT : 2,31%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

La société de gestion déléguée, Abrdn Asset Managers Limited sélectionne ses contreparties selon un processus comportant trois étapes :

- Sélection initiale par le Centre d'Investissement et la Table de Négociation selon des critères préétablis.
- Revue par le Comité, composé des équipes « Investissement », du responsable global des Négociations, du Département du Contrôle des Risques, de Compliance et du Middle Office, sous la présidence du Directeur Général des Investissements.
- Approbation finale et validation par le Département du Contrôle des Risques.

Chaque Centre d'Investissement (gérants et analystes), conjointement avec la Table de Négociation, définit les critères de sélection utilisés pour affecter des affaires aux contreparties, qui sont validés par le Directeur Général des Investissements. Les critères, qui sont résumés dans chaque tableau d'évaluation, portent principalement sur :

- La qualité de la recherche
- L'obtention des informations en temps utile
- Les conseils d'achat / de vente
- La qualité de l'exécution
- La qualité des opérations de confirmation et de règlement/livraison.

Le Comité encourage la stabilité à long terme des critères. Il préconise en outre que les équipes Investissement utilisent des critères homogènes. La liste des contreparties est mise à jour trois fois par an (et par Centre d'Investissement). Le Comité effectue une analyse critique et fixe les objectifs commerciaux de chaque contrepartie agréée proposée par les équipes Investissement dans leurs évaluations des contreparties.

Le Middle Office participe au Comité de Sélection des Contreparties en fournissant une évaluation de l'efficacité des contreparties dans son domaine d'activité et possède un droit de veto sur l'interdiction temporaire de travailler avec une contrepartie si sa prestation n'est pas jugée satisfaisante en termes de services (règlement/livraison). Le vote aboutit à un classement des Contreparties et des objectifs de commissions sont fixés pour chacune d'entre elles. Les contreparties seront divisées en trois groupes au maximum. La majorité des transactions doit être affectée au Groupe 1, d'un nombre limité, tandis que le Groupe 2 comprendra un nombre plus important de contreparties et obtiendra un volume d'affaires considérablement inférieur à celui du Groupe 1. Le même principe s'applique aux contreparties du Groupe 3 comparativement au Groupe 2.

Toutes les contreparties doivent être autorisées par le Département du Contrôle des Risques (ce dernier analysera la notation de crédit de la contrepartie et fixera des paramètres de crédit). Cette liste sera ultérieurement approuvée par le Comité Exécutif du gestionnaire financier.

Le département Déontologie est ensuite informé de la liste de façon à limiter son contrôle aux contreparties agréées auxquelles le gestionnaire financier fait appel.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.myria-am.com>

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

Les parts M, A et N : capitalisation et/ou distribution

Part CT : capitalisation

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Rapport d'activité du fonds

UFF ACTIONS EMERGENTES

LE RAPPORT ANNUEL DE ABRDN ASSET MANAGEMENT **OCTOBRE 2024 - SEPTEMBRE 2025**

octobre 2024

Les actions des marchés émergents ont chuté en octobre, à la traîne des marchés développés dans un contexte de correction mondiale, le sentiment du marché ayant été influencé par l'élection présidentielle américaine, un dollar fort et les annonces politiques de la Chine depuis les mesures de relance de septembre. Les investisseurs ont intégré les risques potentiels associés à des tarifs plus élevés si l'ancien président Donald Trump l'emportait aux élections. Pendant ce temps, en Chine, le ministère des Finances s'est engagé à augmenter le déficit budgétaire et à soutenir l'économie, sans divulguer de numéros de titre spécifiques ni fournir d'indication sur un éventuel programme d'aide directe à la consommation qui pourrait être en préparation, ce qui était globalement conforme aux attentes. Dans le reste de l'Asie émergente, les actions indiennes ont repris leur souffle après leur solide performance de l'année. Les valeurs technologiques taïwanaises se sont bien comportées, tandis que les actions sud-coréennes ont été influencées par des rapports sur les bénéfices mitigés ainsi que par des développements externes, notamment les élections américaines et les annonces de la Chine. En dehors de l'Asie, l'Amérique latine a été à la traîne de la classe d'actifs au sens large, mais les principales bourses du Golfe ont surperformé dans un contexte de reprise modérée des prix de l'énergie.

novembre 2024

Les actions des marchés émergents ont régressé en novembre, sous-performant les marchés développés. Les vents contraires potentiels, liés à la victoire électorale de l'ancien président Donald Trump, à ses menaces d'augmenter les droits de douane et à la vigueur du dollar américain, ont dominé le sentiment des investisseurs. Le plan annoncé par la Chine pour alléger la dette cachée de ses gouvernements locaux, dévoilé à l'issue d'une réunion parlementaire de l'Assemblée nationale populaire, a dégradé encore davantage l'humeur des marchés. La Réserve fédérale américaine a abaissé ses taux d'intérêt d'un quart de point, tout en indiquant que cela pourrait ralentir le rythme des baisses de taux en raison de la vigueur de l'activité économique. Sur les marchés émergents, la Banque de Corée, contre toute attente, a réduit ses taux de 25 points de base, en réponse à la pression à la baisse exercée sur la croissance du PIB, tandis que l'Indonésie a maintenu ses taux inchangés. L'Inde a surperformé ses pairs régionaux, car le marché est davantage axé sur le marché intérieur et moins affecté par les guerres commerciales. Alors que la confiance des investisseurs vis-à-vis de la Chine a été partiellement entamée par l'absence d'un plan de relance significatif de la consommation, nous prévoyons davantage de soutien budgétaire et de réformes structurelles en 2025, car la crédibilité de la politique du gouvernement est en jeu, de même que le risque d'une boucle déflationniste. Ailleurs, le sentiment au Brésil s'est détérioré à la suite de mesures fiscales attendues de longue date qui ont été jugées insuffisantes pour résoudre les problèmes actuels. Le Mexique s'en sort mieux malgré les inquiétudes croissantes concernant l'intention des États-Unis d'imposer une hausse des droits de douane. Les bourses du Golfe ont surperformé dans un contexte de volatilité des prix du pétrole.

décembre 2024

Les actions des marchés émergents ont progressé en euros en décembre, surpassant les marchés développés. Sur l'ensemble de l'année, la classe d'actifs a enregistré un rendement positif, mais elle a été à la traîne des marchés développés, qui ont bénéficié des excellentes performances des actions américaines. La baisse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine (Fed) et les mesures de relance progressives de la Chine ont été éclipsées par les préoccupations mondiales et nationales, accentuées par la victoire électorale de l'ancien président Donald Trump. La Fed a abaissé ses taux pour la troisième fois consécutive, ce qui était largement attendu, et a signalé un ralentissement du rythme de l'assouplissement monétaire en 2025 sur fond d'inquiétudes concernant l'inflation. En Asie, la loi martiale de courte durée décrétée par le président sud-coréen Yoon Suk Yeol a entraîné une certaine volatilité sur les marchés des capitaux et des changes du pays. M. Yoon a été destitué et fait l'objet d'une enquête pénale, la Cour constitutionnelle devant se prononcer sur sa destitution. Les ramifications à long terme devraient persister par le biais de primes de risque plus élevées, en partie parce que le pays est vulnérable aux mesures commerciales punitives de l'administration américaine entrante. Ailleurs, la plupart des bourses du Golfe ont surperformé alors que les prix du pétrole augmentaient dans un contexte d'instabilité géopolitique au Moyen-Orient. À l'inverse, l'Amérique latine a été à la traîne, le Brésil étant le pays le moins performant, en raison des inquiétudes concernant la viabilité des finances publiques.

janvier 2025

Les actions des marchés émergents ont commencé l'année 2025 sur une note positive, bien qu'elles soient restées à la traîne des marchés développés. Les évolutions politiques à la suite de l'investiture du président américain Donald Trump ont dominé le sentiment des investisseurs. Les marchés ont réagi positivement, car Trump n'a pas imposé de nouveaux droits de douane le premier jour de son mandat. Il a toutefois menacé d'augmenter les taxes sur les importations en provenance de ses principaux partenaires commerciaux, notamment le Mexique et la Chine, dès le mois de février. À l'heure où nous écrivons ces lignes, une guerre commerciale avec le Mexique a été évitée après que les dirigeants ont conclu un accord pour reporter l'application des droits de douane. Dans le même temps, la Réserve fédérale américaine a suspendu ses baisses de taux d'intérêt après trois réductions consécutives, la banque centrale semblant adopter une approche attentiste vis-à-vis des politiques économiques de la nouvelle administration. En Chine, la start-up DeepSeek, spécialisée dans l'intelligence artificielle (IA), a provoqué une brève liquidation des valeurs technologiques mondiales après avoir lancé un modèle d'IA gratuit et open source comparable à celui de ses concurrents, mais créé avec apparemment moins de ressources, ce qui a suscité des inquiétudes quant aux perspectives de la demande de semi-conducteurs pour développer l'IA. Par ailleurs, la croissance économique de la Chine pour 2024 a atteint l'objectif de 5 % fixé par Pékin, après que le PIB du quatrième trimestre a augmenté de 5,4 % en glissement annuel, ce qui était supérieur aux prévisions. Ailleurs, les actions indiennes sont restées à la traîne de la classe d'actifs au sens large, sur fond d'inquiétudes concernant le ralentissement de l'économie. La plupart des bourses du Golfe ont progressé grâce à la hausse des prix du pétrole, tandis que les marchés brésilien et mexicain ont rebondi après une période de faiblesse.

février 2025

Les actions mondiales des marchés émergents ont progressé en juin, surperformant les marchés développés. Le sentiment du marché a été influencé par les projets du président américain Donald Trump concernant la hausse des tarifs douaniers et leur impact sur la croissance mondiale. Selon le compte rendu d'une réunion de janvier, les responsables de la Réserve fédérale américaine ont indiqué qu'ils adopteraient une approche prudente vis-à-vis des changements à venir dans la politique monétaire, compte tenu des perspectives incertaines. Malgré l'escalade des tensions commerciales

avec les États-Unis, les actions chinoises ont dégagé de meilleures performances, portées par le secteur technologique suite à des résultats optimistes, une rencontre très médiatisée entre le président Xi Jinping et des dirigeants d'entreprises technologiques, et l'optimisme autour de l'intelligence artificielle (IA). L'attention des investisseurs s'est maintenant tournée vers la réunion parlementaire annuelle du pays, connue sous le nom de « Deux Sessions », en mars. En comparaison, les actions indiennes sont restées faibles en raison des inquiétudes concernant les bénéfices des entreprises et les prévisions de croissance. La banque centrale indienne (Reserve Bank of India), a réduit son taux d'intérêt directeur pour la première fois en près de cinq ans afin de soutenir la croissance, tandis que le gouvernement a dévoilé un budget qui établit un équilibre entre la relance de la consommation et l'assainissement des finances publiques. Ailleurs, les bourses du Golfe ont clôturé en demi-teinte, les prix du pétrole ayant chuté dans un contexte de craintes qu'une guerre commerciale mondiale n'affecte la demande. L'Amérique latine a souffert des pertes subies au Brésil. Les actions mexicaines ont bénéficié d'un répit tarifaire temporaire suite à la suspension des nouveaux droits de douane américains.

Mars 2025

Les actions des marchés émergents ont terminé un mois de mars volatil avec des pertes en euros, bien qu'elles aient surpassé les marchés développés dans un contexte d'affaiblissement du dollar américain. Les investisseurs étaient toujours en prise aux conséquences économiques des droits de douane imposés par le président américain Donald Trump.

Les actions chinoises ont surperformé, tandis que les décideurs politiques se sont engagés à renforcer les mesures de relance budgétaire, en augmentant le ratio de déficit de 3 % à un niveau record de 4 %, au cours de la réunion parlementaire annuelle du pays, connue sous le nom de « deux sessions ». L'objectif de croissance pour 2025 a été fixé à environ 5 % malgré les tensions commerciales avec les États-Unis, ce qui pourrait indiquer que Pékin est prêt à renforcer son soutien économique.

Ailleurs en Asie, les actions indiennes ont rebondi grâce à l'amélioration des indicateurs économiques et aux mesures prises par la banque centrale pour accroître les liquidités, qui ont ravivé la confiance des investisseurs. Les marchés de Taïwan et de Corée du Sud ont été affectés par les inquiétudes concernant les droits de douane américains. Les actions indonésiennes ont subi une chute brutale vers le milieu du mois en raison des inquiétudes concernant le ralentissement de la consommation et les plans de dépenses du gouvernement, ce qui a également amené la Banque d'Indonésie à intervenir pour enrayer la chute de la roupie.

Par ailleurs, les bourses du Golfe ont clôturé en demi-teinte, dans un contexte d'inquiétudes concernant les perspectives sur les prix du pétrole et les nouvelles tensions régionales.

avril 2025

Les actions des marchés émergents ont connu des fluctuations importantes en avril, dans un contexte marqué par les politiques commerciales agressives du président américain Donald Trump. Les droits de douane élevés qu'il a imposés à des dizaines de pays au début du mois ont déclenché une vague de ventes spectaculaire à l'échelle mondiale, alimentée par la crainte qu'une guerre commerciale ne compromette la croissance mondiale. Les marchés ont rebondi suite à la suspension des droits de douane par l'administration Trump sur une période de trêve de 90 jours pour la plupart de ses partenaires commerciaux. La Chine a toutefois été exclue après avoir annoncé à son tour des mesures de rétorsion sur les produits américains. Le bras de fer entre les deux plus grandes économies mondiales et l'incertitude autour du commerce international ont continué de dominer le sentiment des investisseurs tout au long du mois. Dans ce contexte, l'indice MSCI Emerging Markets a reculé en euros, même s'il a légèrement surperformé les marchés développés, en raison des doutes croissants quant à l'exceptionnalisme américain et de la faiblesse du dollar américain. A l'échelle régionale, l'Asie

émergente a affiché un retard, en raison des pertes enregistrées en Chine. À l'inverse, l'Inde, où la banque centrale a réduit ses taux d'intérêt pour la deuxième fois consécutive afin de stimuler la croissance, a fait preuve de résilience. Les marchés des principaux pôles industriels mondiaux, tels que Taïwan, la Corée du Sud et l'Asie du Sud-Est, ont également récupéré leurs pertes initiales et ont surperformé. Ailleurs, l'Amérique latine, qui a été relativement épargnée par les droits de douane sévères imposés par les États-Unis, s'en est bien sortie. Les bourses du Golfe ont clôturé en ordre dispersé, les cours du pétrole ayant baissé en raison des perspectives d'une augmentation de l'offre et d'un affaiblissement de la demande.

mai 2025

Les actions des marchés émergents ont progressé en mai sur fond d'apaisement des craintes liées au commerce mondial. Le sentiment a été soutenu par une désescalade dans la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, les deux pays ayant accepté de réduire les droits de douane sur leurs marchandises respectives pendant au moins 90 jours à l'issue des négociations de Genève. Les tensions se sont toutefois ravivées vers la fin du mois, menaçant la trêve commerciale temporaire. Sur le front de la politique monétaire, la Banque populaire de Chine a réduit ses taux de prêt de référence pour la première fois depuis octobre, tandis que les responsables politiques redoublent d'efforts pour soutenir l'économie. Plusieurs de ses homologues, dont les banques centrales d'Indonésie, du Mexique, du Pérou, de Pologne, d'Afrique du Sud et de Corée du Sud, ont également réduit leurs taux d'intérêt pour soutenir la croissance face à l'incertitude mondiale et à la diminution des risques d'inflation. À l'inverse, le Brésil a relevé ses taux dans un contexte d'inflation supérieure à l'objectif fixé. Les monnaies asiatiques se sont également renforcées en mai, le dollar américain restant faible. Le dollar taïwanais s'est envolé, car les traders ont spéculé sur le fait que le gouvernement laisserait sa monnaie s'ajuster pour faciliter la conclusion d'un accord commercial avec les États-Unis. Dans ce contexte, l'indice MSCI Emerging Markets a progressé en ce qui concerne l'euro, bien qu'il soit resté à la traîne parmi les marchés développés. Dans l'ensemble des régions, l'Asie émergente a surperformé, avec des gains importants en Indonésie, en Corée du Sud et à Taïwan. L'Inde a connu un mois volatile mais a terminé avec une annonce positive : son économie a augmenté plus rapidement que prévu avec 7,4 % entre janvier et mars par rapport à l'année précédente, à mesure que le pays continue à se remettre de son ralentissement. L'Amérique latine est restée à la traîne après sa précédente surperformance. Les actions mexicaines se sont bien comportées, mais les actions brésiliennes ont enregistré de piètres performances. Les bourses du Golfe ont également sous-performé en raison de la volatilité des prix du pétrole.

juin 2025

Les actions des marchés émergents ont continué de progresser en juin, surpassant les marchés développés dans un contexte d'apaisement des tensions commerciales mondiales et de désescalade des hostilités au Moyen-Orient après les attaques israéliennes contre l'Iran. Les marchés ont également été encouragés par l'annonce que la Chine et les États-Unis avaient franchi une nouvelle étape vers la formalisation d'un nouvel accord commercial. Parmi les différentes régions, les pays émergents en Asie ont obtenu les meilleurs résultats. Les actions sud-coréennes ont enregistré les meilleures performances après la victoire électorale du candidat libéral Lee Jae-myung, qui a ravivé les espoirs de relance économique et de réformes du marché. Le marché taïwanais, fortement axé sur les technologies, a bénéficié d'un regain d'optimisme autour de l'intelligence artificielle (IA), les valeurs locales continuant de réduire les pertes enregistrées au premier trimestre. Les actions chinoises ont sous-performé en raison de données économiques mitigées. L'Inde a également pris du retard malgré la baisse de 50 points de base du taux directeur de la banque centrale. L'Amérique latine a obtenu de meilleurs résultats. Les actions brésiliennes ont rebondi après leur récente faiblesse, tandis que les actions mexicaines ont pris du retard, la banque centrale ayant continué à baisser ses

taux en raison de la faiblesse de la croissance économique et des risques commerciaux. Ailleurs, la plupart des bourses du Golfe ont sous-performé en raison de la volatilité des prix du pétrole.

juillet 2025

Les actions des marchés émergents ont progressé en juillet, surpassant les marchés développés. L'appétit pour le risque a bénéficié de l'optimisme suscité par les accords commerciaux entre les États-Unis et leurs principaux partenaires, même si les tensions ont de nouveau augmenté à l'approche de la date butoir fixée par le président Donald Trump pour la mise en œuvre des droits de douane, le 1er août. Au moment où nous écrivons ces lignes, Trump a dévoilé une série de nouvelles taxes, notamment un taux de base de 10 % et des taux plus élevés pour les pays qui affichent un excédent commercial avec les États-Unis. Dans les pays émergents d'Asie, les actions chinoises ont surperformé grâce aux espoirs d'une prolongation de la trêve commerciale entre les États-Unis et la Chine et à l'engagement de Pékin à freiner les guerres de prix et la surcapacité dans certains secteurs. La Corée du Sud, qui a conclu un accord commercial avec les États-Unis, s'en est également bien sortie. Le marché taiwanais, très axé sur les technologies, a été soutenu par des résultats financiers positifs. À l'inverse, les actions indiennes ont chuté après que Trump a imposé des droits de douane de 25 % sur les importations du pays. L'Amérique latine a souffert des pertes subies au Brésil. Les États-Unis ont imposé des droits de douane de 50 % sur les produits brésiliens dans le cadre du procès de l'ancien président Jair Bolsonaro. Par ailleurs, le Mexique a obtenu un nouveau sursis tarifaire de 90 jours. Les bourses du Golfe ont progressé, mais l'Arabie saoudite a été à la traîne en raison des inquiétudes concernant sa capacité à faire face à un environnement où les prix du pétrole sont plus bas.

août 2025

Les actions des marchés émergents ont légèrement reculé en euros en août, entraînant un retard sur les pays développés. Les anticipations d'une baisse des taux d'intérêt américains en septembre ont stimulé l'appétit pour le risque, mais les tentatives du président Donald Trump de saper l'indépendance de la Réserve fédérale ont entraîné une certaine incertitude. Parmi les pays émergents d'Asie, les actions chinoises ont obtenu les meilleurs résultats, soutenues par la prolongation de la trêve commerciale avec les États-Unis. L'optimisme quant aux perspectives nationales en matière d'intelligence artificielle (IA) et les politiques gouvernementales favorables ont encore renforcé le sentiment des investisseurs. Les actions indiennes ont subi des pressions après que Trump ait doublé les droits de douane sur les marchandises du pays à 50 % en raison des achats de pétrole russe par New Delhi. Parmi les marchés d'Asie du Sud-Est, l'Indonésie et la Thaïlande, qui ont tous deux annoncé des baisses de taux au cours du mois, étaient à la traîne dans un contexte de risques politiques accrus. L'Amérique latine a surperformé, stimulée par une reprise robuste au Brésil. Le Mexique, qui a réduit ses coûts d'emprunt, a également progressé. Par ailleurs, les actions sud-africaines ont bondi, soutenues par les gains enregistrés dans le secteur des métaux précieux et minier. Les bourses du Golfe ont largement sous-performé en raison de la baisse des prix du pétrole.

septembre 2025

Les actions des marchés émergents ont progressé en septembre, surclassant celles des marchés développés, à la suite de la baisse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine pour la première fois de l'année, ouvrant la voie à un possible assouplissement monétaire dans les économies émergentes. La Chine a bien tiré son épingle du jeu, les valeurs technologiques profitant à la fois de l'offensive de Pékin pour atteindre l'autosuffisance en semi-conducteurs et de la campagne dite « anti-involution », destinée à freiner la concurrence stérile et la surcapacité destructrice. Dans le reste de l'Asie émergente, les marchés à forte composante technologique, comme la Corée du Sud et Taïwan, se sont également distingués. Les actions sud-coréennes ont rebondi après l'abandon d'un projet

controversé de taxe sur les plus-values. L'Inde a marqué le pas, pénalisée par les incertitudes commerciales et par le durcissement des règles américaines en matière de visas, qui a pesé sur son secteur des services informatiques. Les actions indonésiennes ont reculé, sur fond d'inquiétudes concernant l'orientation politique du gouvernement Prabowo. Ailleurs, l'Amérique latine, riche en ressources naturelles, a profité de l'amélioration du sentiment de risque et du maintien de prix élevés des métaux. Les Bourses du Golfe ont terminé en ordre dispersé, les prix du pétrole reculant en raison de craintes de surapprovisionnement. L'Arabie saoudite a surperformé grâce à l'annonce d'un assouplissement potentiel des règles relatives à la propriété étrangère. Le Fonds a progressé en septembre, bien qu'il ait légèrement sous-performé par rapport à son indice de référence. Au niveau des actions, notre sous-pondération sur le géant chinois de l'internet Alibaba a freiné la performance relative, le titre ayant fortement progressé, porté par l'optimisme autour de l'intelligence artificielle (IA) et de son activité cloud. En Indonésie, la décision du président Prabowo de remplacer le ministre des Finances de longue date par un économiste plus partisan a renforcé les inquiétudes des investisseurs, après les émeutes survenues en août. La décision surprise de Bank Indonesia de réduire ses taux en septembre, dans un contexte de craintes sur l'indépendance de la banque centrale, n'a également guère contribué à améliorer le sentiment. Dans ce contexte, Bank Mandiri a accusé un retard. La banque a subi de nouvelles pressions, la faible liquidité des financements sur le marché continuant de limiter le potentiel de croissance des prêts. Plus positivement, les conditions de liquidité s'améliorent, soutenues par l'injection de dépôts dans le système bancaire par le gouvernement. MediaTek, une société taïwanaise de conception de semi-conducteurs sans usine, a également sous-performé en raison des inquiétudes sur sa croissance à court terme, liées à des retards de développement et à une concurrence accrue sur les prix. En revanche, Grupo Mexico, une société minière de cuivre disposant d'actifs en Amérique latine, a enregistré de solides gains, les perturbations de l'approvisionnement en cuivre ailleurs resserrant les équilibres du marché, où un déficit de production imminent se profile déjà. Parmi les autres points positifs figuraient Contemporary Amperex Technology (CATL), le plus grand fabricant chinois de systèmes de batteries, ainsi que Tencent, une entreprise technologique diversifiée et développeur de jeux vidéo. CATL a été soutenue par l'accélération de la demande de batteries pour véhicules électriques et de solutions de stockage d'énergie. Tencent a progressé, porté par l'optimisme selon lequel l'adoption de l'IA améliorera la productivité et élargira son offre de produits, soutenant ainsi son potentiel de croissance des résultats. Enfin, aux Philippines, l'opérateur portuaire Asian Terminals a enregistré un solide rebond sur le mois, probablement soutenu par le programme de rachat d'actions de la société.

Performances

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2025, le fonds a réalisé une performance de

Pour la part M : 14,89%

Pour la part A : 13,47%

Pour la part N : 13,47%

Part CT : pas de performance affichée car cette part a moins d'un an d'existence.

sur 12 mois contre 11,44% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU FONDS UFF ACTIONS EMERGENTES

Achats	
Nom	Montant en €
TW0002379005/REALTEK SEMI	624 460.00
BRPETRACNPR6/PETR BRAS SA	611 311.26
GRS003003035/NATL BANK GREECE	547 684.34
AEA002001013/ALDAR PROPERTIES	542 492.60
ID1000095003/BANK MANDIRI	528 938.92
HK0000069689/AIA	521 028.56
US63253R2013/NAC KAZATOG-REGS	467 172.21
TH0150010Z11/KRUNG THAI BNK-F	454 011.81
HK0669013440/TECHTRONIC IND	433 428.91
MYL486300006/TELEKOM MALAYSIA	432 025.33
TW0003711008/ASE TECHNOLOGY H	430 216.39
INE852001025/APTUS VALUE HOUS	300 893.72
INE467B01029/TATA CONSULTANCY SER	298 178.12
CNE100000GV8/CENTRE TESTING-A	269 429.76

Ventes	
Nom	Montant en €
INE118A01012/BAJAJ HOLDINGS A	-1 027 045.35
TW0002330008/TSMC	-953 270.87
KR7055550008/SHINHAN FINANCIA	-560 049.75
MX010M000018/GRUPO AEROPORTUA	-534 500.95
KR7005931001/SAMSUNG ELE-PREF	-532 882.98
GB00BF4HYT85/LION FINANCE GRO	-514 898.07
TW0002360005/CHROMA ATE INC	-440 726.56
TW0002327004/YAGEO	-412 851.81
CNE100000GR6/AIER EYE HSPTL-A	-399 896.65
TW0002454006/MEDIATEK	-385 084.11
MYL106600009/RHB BANK BHD	-359 604.75
KYG6427A1022/NETEASE INC	-353 668.66
KYG017191142/BABA-W	-334 470.45
TW0002317005/HON HAI	-318 511.27
US48581R2058/JSC KASPI.KZ	-305 569.05
KYG8187G1055/SITC	-286 098.74

UFF Actions Emergentes

Rapport ESG
30/09/2025



Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds.

APPROCHE ESG

2 Evaluations : Opérationnelle et Gouvernance

1) Opérationnelle

L'évaluation opérationnelle tient compte de facteurs qui se rapportent au changement climatique, à l'environnement, à la gestion du personnel, aux droits humains, tels que :

- Les émissions de gaz à effet de serre,
- La gestion de l'énergie,
- La gestion des déchets,
- Les impacts sur l'environnement,
- Les pratiques salariales,
- La santé et la sécurité des salariés,
- L'engagement et la diversité,
- Les droits humains et les communautés,
- La confidentialité et la protection des données.

2) Gouvernance

L'évaluation de la gouvernance tient compte de facteurs liés au comportement des entreprises et à la gouvernance d'entreprise, tels que :

- Les controverses,
- Les politiques et les pratiques,
- La comptabilité et les audits,
- Les questions relatives au conseil d'administration,
- La propriété et le contrôle.

CRITERES D'EXCLUSIONS (**)

L'approche repose sur un ensemble d'exclusions binaires et fondées sur des normes qui sont liées au Pacte mondial des Nations Unies, aux armes à sous-munitions et aux mines terrestres antipersonnel, aux armes controversées, à la production de tabac (plus de 5 % du chiffre d'affaires), à l'extraction de charbon thermique (plus de 5 % du chiffre d'affaires), à la production d'électricité à partir du charbon thermique (plus de 20 % du chiffre d'affaires), aux entreprises augmentant leur capacité de production d'énergie thermique à base de charbon.

Les entreprises présentant une intensité carbone supérieure à 1 150 tonnes CO2/Million de dollars de chiffre d'affaires sont exclues.

Chaque entreprise se voit attribuer, par l'équipe ESG centrale, un « ESG House score » allant de 0 (faible) à 100 (élevé) combinant une analyse opérationnelle et de gouvernance. Les entreprises présentant un « ESG House score » inférieur à 29/100 sont exclues.

Enfin, chaque entreprise reçoit, par l'équipe de gestion du gestionnaire financier, un « ESG Quality score » compris entre 1 (élevé) et 5 (faible). Les entreprises présentant un « ESG Quality score » inférieur à 4/5 sont exclues.

INDICATEURS

Le Fonds vise :

- une notation MSCI ESG égale ou supérieure à celle de l'indice
- une intensité carbone (émissions Scope 1 & 2) inférieure d'au moins 10 % à celle de l'indice de référence

APPROCHE ESG

Best in Universe :

Démarche de sélection ESG des entreprises qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité.

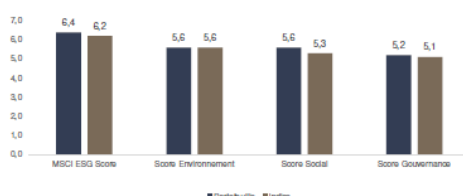
INDICE DE REFERENCE

MSCI EMF (Emerging Markets Free, en euro, dividendes nets réinvestis)

Couverture par un score ESG *

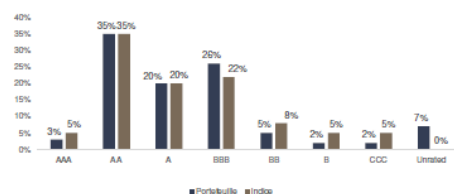
Portefeuille 95,5%
* en pourcentage de l'actif net, hors liquidités

Score ESG



Source : MSCI au 30/09/2025

Notation MSCI ESG



Source : MSCI au 30/09/2025

Score ESG des 10 premières lignes du portefeuille

Nom	Poids dans le portefeuille en %	MSCI ESG Score
TSMC	10,2%	8,0
Tencent Holdings	7,3%	5,1
Samsung Electronics	5,8%	7,7
Grupo Mexico	4,3%	3,3
HDFC Bank	4,0%	8,2
Alibaba Group Holdings	2,7%	4,3
SK Hynd	2,3%	6,0
Nelase	2,0%	8,2
Mediatek	1,9%	6,0
Petrobras	1,7%	5,7
Total	41,8%	

Source : MSCI au 30/09/2025

Intensité carbone

(en tonnes de CO2 par Million de dollars de revenus)

	Scope 1+2	Scope 1	Scope 2	Scope 3
Portefeuille	94,1	37,06	57,01	919,25
Indice	262,7	209,93	72,81	1112,46
Relatif	33,27%	17,65%	78,30%	82,63%

Source : Trucost au 30/09/2025

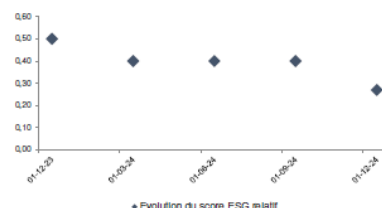
Définitions des émissions du périmètre (1-3) : 1 - émissions directes, 2 - émissions indirectes, 3 - émissions de la chaîne de valeur en amont et en aval (le cas échéant). Les données Trucost sont en partie basées sur des chiffres estimés.

Les notations MSCI des entreprises sont fournies pour permettre des comparaisons avec les investissements détenus ailleurs dans un format standardisé. Nous menons nos propres recherches exclusives ce qui peut nous amener à avoir une vision différente de celle exprimée par le score MSCI.

Notation MSCI ESG : elle provient directement du fournisseur et comprend les ajustements MSCI intégrant les tendances ESG positives et négatives et les mesures ESG à la traîne dans le calcul de la note. Distribution des notations MSCI ESG : les moyennes du fonds et de l'indice de référence sont calculées sur la base des scores MSCI des différents niveaux de sécurité.

Les notes ne sont donc pas directement comparables. Dans les deux méthodologies de calcul, les positions du portefeuille et de l'indice de référence sont pondérées au prorata pour refléter les titres pour lesquels les données MSCI sont disponibles.

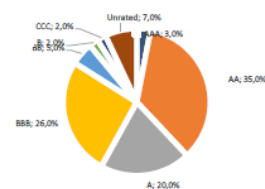
Evolution du score ESG relatif



Evolution du score ESG relatif

Source : MSCI au 30/09/2025

Répartition des Notations MSCI ESG



Source : MSCI au 30/09/2025

Intensité carbone des 10 principaux émetteurs (Scope 1+2)

Nom	Contribution aux émissions carbone	Intensité carbone
Grupo Mexico	19,5%	21,8
TSMC	11,9%	19,9
SK Hynd	4,4%	6,0
SITC International	3,6%	4,0
Capilaad India Trust	3,2%	4,1
Mahanagar Gas	1,8%	2,3
Telkom Indonesia	1,3%	2,6
Power Grid Corp of India	1,2%	2,4
Americana Restaurants	0,9%	1,3
Vale	0,5%	0,8
Total	48,2%	65,2

Source : Trucost au 30/09/2025

Rapport certifié du Commissaire aux comptes



RSM Paris
5-7, rue des Italiens
75 009 Paris
France
Tél : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF ACTIONS EMERGENTES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2025**

Aux porteurs de parts,**1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF ACTIONS EMERGENTES** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les règles de valorisation mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels qui précise les modalités de valorisation des titres SCF FIN.SECU.FRGN et SIAM CITY CR.FRGN. Ces titres sont issus de la fusion par absorption du portefeuille UFF ACTIONS EMERGENTES C en date du 07/03/2013. Ces lignes de titres, dont les cours sont suspendus par les autorités thaïlandaises, présentent de nombreuses incertitudes et sont valorisées à zéro. En conséquence, comme mentionné dans l'annexe aux comptes annuels, la valorisation de ces titres dépend des éventuels recouvrements à venir sur la liquidation de ces sociétés.

Par ailleurs, nous attirons également votre attention sur la note en annexe relative aux règles de valorisation appliquées pour les titres russes US69343P1057 LUKOIL PJSC ADR. Cette note précise les modalités de valorisation d'actifs exposés à la Russie représentant 0.01% de l'actif net et dont le prix de revient représente 0.00% de l'actif net du fonds au 30 septembre 2025.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 janvier 2026

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. BÉNARD'.

Nicolas BÉNARD
Associé

UFF ACTIONS EMERGENTES

COMPTES ANNUELS 30/09/2025

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	58 280 211,20	52 679 029,35
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	58 280 211,20	52 679 029,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	197 111,25	275 402,60
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	197 111,25	275 402,60
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	58 477 322,45	52 954 431,95
Créances et comptes d'ajustement actifs	775 167,99	1 073 590,13
Comptes financiers	1 964 054,97	1 963 862,82
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 739 222,96	3 037 452,95
Total de l'actif I+II	61 216 545,41	55 991 884,90

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	51 813 849,71	45 461 879,04
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	7 299 726,84	8 193 599,65
Capitaux propres I	59 113 576,55	53 655 478,69
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	59 113 576,55	53 655 478,69
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	377 638,71	356 256,71
Concours bancaires	1 725 330,15	1 980 149,50
Sous-total autres passifs IV	2 102 968,86	2 336 406,21
Total Passifs : I+II+III+IV	61 216 545,41	55 991 884,90

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 703 748,87	1 839 585,16
Produits sur obligations	0,00	136 848,70
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	-571,19
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	6 594,43	12 653,31
Sous-total produits sur opérations financières	1 710 343,30	1 988 515,98
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-2 991,19	-21 618,27
Sous-total charges sur opérations financières	-2 991,19	-21 618,27
Total revenus financiers nets (A)	1 707 352,11	1 966 897,71
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 275 731,65	-1 238 658,94
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 275 731,65	-1 238 658,94
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	431 620,46	728 238,77
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-22 050,84	-141 420,86
Sous-total revenus nets I = (C+D)	409 569,62	586 817,91
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	2 064 772,20	-1 178 051,65
Frais de transactions externes et frais de cession	-116 851,82	-246 444,95
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 947 920,38	-1 424 496,60
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-63 107,57	1 173 110,94
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 884 812,81	-251 385,66

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	4 645 936,19	8 608 406,63
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	14 839,80	-13 454,66
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	4 660 775,99	8 594 951,97
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	344 568,42	-736 784,57
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	5 005 344,41	7 858 167,40
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	7 299 726,84	8 193 599,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence MSCI EMF sur la durée de placement recommandée en investissant dans des actions et titres similaires à des actions des marchés émergents. Cet objectif est ciblé en associant des critères d'évaluation financiers et extra-financiers en lien avec la responsabilité d'entreprise et la contribution à la transition écologique.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	87 183 310,84	59 200 472,80	56 646 578,57	53 655 478,69	59 113 576,55
Part UFF ACTIONS EMERGENTES A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	47 232 522,62	50 082 685,57
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	399 640,8216	373 472,1294
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	118,18	134,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,34	4,39
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	1,11	0,86
Part UFF ACTIONS EMERGENTES CT en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	3 913 548,05
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	31 679,7150
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	123,53
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	2,45
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,64
Part UFF ACTIONS EMERGENTES M en EUR					
Actif net	87 183 310,84	59 200 472,80	56 646 578,57	6 422 849,13	3 121 787,19
Nombre de titres	64 142,4197	57 062,4197	52 428,4197	5 084,5463	2 151,0000
Valeur liquidative unitaire	1 359,21	1 037,46	1 080,45	1 263,20	1 451,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	143,49	-105,30	-13,09	-22,13	47,29
Capitalisation unitaire sur revenu	28,74	29,20	30,06	27,68	25,29
Part UFF ACTIONS EMERGENTES N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	106,94	1 995 555,74
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,0000	16 444,5129
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	106,94	121,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,55	3,96
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,07	0,76

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les titres TH0312010018 SCF FIN.SECU.FRGN et TH0320010018 SIAM CITY CR.FRGN sont des actions de sociétés thaïlandaises en liquidation dont la valorisation est inconnue et présente de nombreuses incertitudes. Ces titres sont issus de la fusion par absorption du portefeuille UFF ACTIONS EMERGENTES C en date du 7 mars 2013. Ces lignes de titres, dont les cours sont suspendus par les autorités thaïlandaises, sont valorisées à zéro. La valorisation de ces titres dépend des éventuels recouvrements à venir sur la liquidation de ces sociétés.

Par ailleurs, la crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays,
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie.

Le fonds est investi dans les actions US69343P1057 LUKOIL PJSC-ADR représentant 0,01 % de l'actif et dont le prix de revient représente 0.00% de l'actif au 30 septembre 2025.

Compte tenu de la nature de ces titres dans le portefeuille du fonds, la société de gestion a décidé de les valoriser à 0.72 USD depuis le 27 avril 2022. Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés.

En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de fonctionnement et de gestion, peuvent s'ajouter

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,26 % TTC maximum Part A : 2,51% TTC maximum Part N : 1,80% TTC maximum Part CT : 2.31% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commissions de surperformance	Actif net	12% TTC de la performance nette annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence (MSCI EMF)

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable (période d'observation), selon les modalités suivantes :

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. **La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.**

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 12% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

La période d'observation correspond à l'exercice comptable et s'étend sur 12 mois (soit du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N de chaque année).

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0%	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4%	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Païement de la commission de surperformance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)																			
2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)																			

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ACTIONS EMERGENTES M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part UFF ACTIONS EMERGENTES N	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part UFF ACTIONS EMERGENTES CT	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS EMERGENTES A	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	53 655 478,69	56 646 578,57
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 312 126,14	49 959 046,55
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 894 309,11	-60 848 840,57
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	431 620,46	728 238,77
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 947 920,38	-1 424 496,60
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	4 660 775,99	8 594 951,97
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*)	-36,00 (*)	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	59 113 576,55	53 655 478,69

(*) 30/09/2025 : Résultat de fusion

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS EMERGENTES A		
Parts souscrites durant l'exercice	14 257,7416	1 687 682,17
Parts rachetées durant l'exercice	-40 426,4338	-4 862 237,20
Solde net des souscriptions/rachats	-26 168,6922	-3 174 555,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	373 472,1294	
Part UFF ACTIONS EMERGENTES CT		
Parts souscrites durant l'exercice	33 155,8189	3 372 559,79
Parts rachetées durant l'exercice	-1 476,1039	-165 287,12
Solde net des souscriptions/rachats	31 679,7150	3 207 272,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 679,7150	
Part UFF ACTIONS EMERGENTES M		
Parts souscrites durant l'exercice	113,0000	138 976,30
Parts rachetées durant l'exercice	-3 046,5463	-3 615 017,28
Solde net des souscriptions/rachats	-2 933,5463	-3 476 040,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 151,0000	

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS EMERGENTES N		
Parts souscrites durant l'exercice	18 745,5129	2 112 907,88
Parts rachetées durant l'exercice	-2 302,0000	-251 767,51
Solde net des souscriptions/rachats	16 443,5129	1 861 140,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 444,5129	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF ACTIONS EMERGENTES A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS EMERGENTES CT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS EMERGENTES M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS EMERGENTES N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ACTIONS EMERGENTES A FR001400KK57	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	50 082 685,57	373 472,1294	134,10
UFF ACTIONS EMERGENTES CT FR001400UWB9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 913 548,05	31 679,7150	123,53
UFF ACTIONS EMERGENTES M FR0011365766	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	3 121 787,19	2 151,0000	1 451,31
UFF ACTIONS EMERGENTES N FR001400OYC6	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	1 995 555,74	16 444,5129	121,35

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		CHINE +/-	TAIWAN +/-	INDE +/-	COREE DU SUD +/-	MEXIQUE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	58 280,21	12 993,99	10 215,06	6 481,10	5 799,43	4 605,55
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	58 280,21					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 964,05	0,00	0,00	0,00	1 964,05
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 725,33	0,00	0,00	0,00	-1 725,33
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	238,72

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 964,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 725,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	238,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 HKD +/-	Devise 2 TWD +/-	Devise 3 INR +/-	Devise 4 KRW +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	13 491,97	10 584,12	6 481,11	5 799,43	21 044,95
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	61,09	28,37	3,88	0,00	282,20
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	25,95
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-118,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	13 434,78	10 612,49	6 484,99	5 799,43	21 353,10

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	386 213,58
	Souscriptions à recevoir	74 501,10
	Coupons et dividendes en espèces	314 453,31
Total des créances		775 167,99
Dettes		
	Achats à règlement différé	241 499,90
	Frais de gestion fixe	121 836,93
	Frais de gestion variable	14 301,88
Total des dettes		377 638,71
Total des créances et des dettes		397 529,28

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part UFF ACTIONS EMERGENTES A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 158 898,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,51
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS EMERGENTES CT	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	34 865,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,31
Frais de gestion variables provisionnés	11 615,28
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,77
Frais de gestion variables acquis	242,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS EMERGENTES M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	59 682,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,26
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS EMERGENTES N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 983,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	2 258,80
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,51
Frais de gestion variables acquis	184,66
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	409 569,62	586 817,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	409 569,62	586 817,91
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	409 569,62	586 817,91

Part UFF ACTIONS EMERGENTES A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	321 971,08	446 030,19
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	321 971,08	446 030,19
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	321 971,08	446 030,19
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	321 971,08	446 030,19
Total	321 971,08	446 030,19
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EMERGENTES CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	20 580,08	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	20 580,08	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	20 580,08	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	20 580,08	0,00
Total	20 580,08	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EMERGENTES M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	54 416,55	140 787,79
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	54 416,55	140 787,79
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	54 416,55	140 787,79
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	54 416,55	140 787,79
Total	54 416,55	140 787,79
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EMERGENTES N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	12 601,91	-0,07
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 601,91	-0,07
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 601,91	-0,07
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 601,91	-0,07
Total	12 601,91	-0,07
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 884 812,81	-251 385,66
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 884 812,81	-251 385,66
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 884 812,81	-251 385,66

Part UFF ACTIONS EMERGENTES A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 640 178,61	-138 860,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 640 178,61	-138 860,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 640 178,61	-138 860,68
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 640 178,61	-138 860,68
Total	1 640 178,61	-138 860,68
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EMERGENTES CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	77 643,91	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	77 643,91	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	77 643,91	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	77 643,91	0,00
Total	77 643,91	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EMERGENTES M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	101 727,67	-112 525,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	101 727,67	-112 525,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	101 727,67	-112 525,53
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	101 727,67	-112 525,53
Total	101 727,67	-112 525,53
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EMERGENTES N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	65 262,62	0,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	65 262,62	0,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	65 262,62	0,55
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	65 262,62	0,55
Total	65 262,62	0,55
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			58 280 211,20	98,59
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			58 280 211,20	98,59
Assurance			1 451 344,83	2,46
AIA GROUP LTD	HKD	70 200	571 484,73	0,97
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	HKD	69 000	403 438,08	0,68
SANLAM LTD	ZAR	115 333	476 422,02	0,81
Automobiles			416 793,61	0,71
MAHINDRA & MAHINDRA LTD	INR	12 707	416 793,61	0,71
Banques commerciales			8 534 817,53	14,44
BANK MANDIRI PERSERO TBK PT	IDR	4 196 000	933 714,62	1,58
BANK OF THE PHILIPPINE ISLAN	PHP	12 650	20 737,31	0,04
BANK RAKYAT INDONESIA PERSER	IDR	3 305 858	651 273,92	1,10
CREDICORP LTD	USD	2 403	545 127,65	0,92
GRUPO FINANCIERO BANORTE-O	MXN	132 808	1 137 686,49	1,92
HDFC BANK LIMITED	INR	243 656	2 226 828,60	3,77
ICICI BANK LTD	INR	26 767	346 133,08	0,59
ITAU UNIBANCO HOLDING SA	BRL	65 426	362 861,08	0,61
KRUNG THAI BANK PUB CO-FOREI	THB	785 300	522 347,28	0,88
NATIONAL BANK OF GREECE	EUR	71 058	878 632,17	1,49
SHINHAN FINANCIAL GROUP LTD	KRW	4 845	207 352,94	0,35
THE SAUDI NATIONAL BANK	SAR	80 203	702 122,39	1,19
Biens de consommation durables			658 505,58	1,11
CROMPTON GREAVES CONSUMER EL	INR	56 481	157 859,57	0,27
TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD	HKD	46 000	500 646,01	0,84
Boissons			706 941,12	1,20
WULIANGYE YIBIN CO LTD-A	CNY	48 700	706 941,12	1,20
Composants automobiles			507 940,72	0,86
LI AUTO INC-CLASS A	HKD	25 200	271 921,60	0,46
TUBE INVESTMENTS OF INDIA LT	INR	7 909	236 019,12	0,40
Construction et ingénierie			362 466,04	0,61
SAMSUNG E&A CO LTD	KRW	22 238	362 466,04	0,61
Crédit à la consommation			396 751,77	0,67
APTUS VALUE HOUSING FINANCE	INR	128 883	396 751,77	0,67
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			948 572,72	1,60
AUTOHOME INC-ADR	USD	8 876	215 888,40	0,37
B3 SA-BRASIL BOLSA BALCAO	BRL	145 143	311 306,13	0,52
MAP AKTIF ADIPERKASA PT	IDR	6 241 000	173 597,26	0,29
SBERBANK OF RUSSIA PJSC	RUB	76 734	247 780,93	0,42
Distribution spécialisée			197 977,15	0,33
POYA INTERNATIONAL CO LTD	TWD	15 100	197 977,15	0,33
Divertissement			1 098 707,98	1,86
NETEASE INC	HKD	42 700	1 098 707,98	1,86

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Electricité			765 892,39	1,30
POWER GRID CORP OF INDIA LTD	INR	284 124	765 892,39	1,30
Equipements de communication			681 551,97	1,15
ACCTON TECHNOLOGY CORP	TWD	23 000	681 551,97	1,15
Equipements électriques			1 287 043,43	2,18
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNY	13 500	639 030,34	1,08
MIDEA GROUP CO LTD	HKD	59 200	531 523,05	0,90
SINBON ELECTRONICS CO LTD	TWD	18 000	116 490,04	0,20
Equipements et fournitures médicaux			152 269,47	0,26
CLASSYS INC	KRW	4 967	152 269,47	0,26
Equipements et instruments électroniques			553 748,26	0,94
DELTA ELECTRONICS INC	TWD	16 000	389 138,78	0,66
SHANGHAI HUACE NAVIGATION -A	CNY	39 000	164 609,48	0,28
Equipements et produits de loisirs			516 958,83	0,87
LI NING CO LTD	HKD	271 500	516 958,83	0,87
Gestion immobilière et développement			1 354 395,76	2,29
ALDAR PROPERTIES PJSC	AED	263 718	579 895,77	0,98
CAPITALAND INDIA TRUST	SGD	840 000	665 610,14	1,13
CIPUTRA DEVELOPMENT TBK PT	IDR	2 306 500	108 889,85	0,18
Grands magasins et autres			1 769 287,20	2,99
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	91 500	1 769 287,20	2,99
Hôtels, restaurants et loisirs			1 112 323,23	1,88
AMERICANA RESTAURANTS INTERN	SAR	592 433	269 140,92	0,46
SANDS CHINA LTD	HKD	344 400	843 182,31	1,42
Infrastructure de transports			686 523,60	1,16
GRUPO AEROPORT.DEL SURESTE S.B	MXN	19 007	521 976,93	0,88
GRUPO AEROPORTUARIO DEL CENT	MXN	14 953	164 546,67	0,28
Logiciels			614 634,70	1,04
JSC KASPI.KZ ADR	USD	3 147	218 987,02	0,38
SPORTON INTERNATIONAL INC	TWD	38 000	191 745,90	0,32
ZHONGSHENG GROUP HOLDINGS	HKD	130 500	203 901,78	0,34
Machines			884 563,84	1,50
HD KOREA SHIPBUILDING & OFFS	KRW	3 089	777 266,13	1,32
ZHEJIANG SANHUA INTELLIGENT	HKD	23 500	107 297,71	0,18
Matériaux			613 735,56	1,04
NAC KAZATOMPROM JSC-GDR REGS	USD	13 516	613 735,56	1,04
Médias et services interactifs			4 524 515,49	7,65
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	62 800	4 524 515,49	7,65
Métaux et minerais			2 781 343,95	4,71
GRUPO MEXICO -B-	MXN	375 013	2 781 343,95	4,71
Ordinateurs et périphériques			188 391,25	0,32
QUANTA COMPUTER INC	TWD	23 000	188 391,25	0,32

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Pétrole et gaz			3 136 325,05	5,31
ADNOC DRILLING CO PJSC	AED	175 516	229 206,50	0,39
CHROMA ATE INC	TWD	54 000	875 562,25	1,48
CONTAINER CORP OF INDIA LTD	INR	19 260	97 368,93	0,16
LUKOIL PJSC-SPON ADR	USD	12 218	7 494,43	0,01
MAHANAGAR GAS LTD	INR	29 157	365 011,77	0,62
NOVATEK PJSC	RUB	44 300	481 574,31	0,81
PETROLEO BRASILEIRO SA PREF	BRL	214 497	1 080 106,86	1,84
Produits alimentaires			623 185,37	1,05
BUDWEISER BREWING CO APAC LT	HKD	704 400	623 185,37	1,05
Produits domestiques			205 431,04	0,35
HANGZHOU ROBAM APPLIANCES-A	CNY	90 500	205 431,04	0,35
Produits pharmaceutiques			520 182,49	0,88
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDIC-A	CNY	13 400	382 484,16	0,65
YIFENG PHARMACY CHAIN CO L-A	CNY	47 192	137 698,33	0,23
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			11 902 633,61	20,12
ASE TECHNOLOGY HOLDING CO LT	TWD	89 000	413 012,67	0,70
MEDIATEK INC	TWD	30 000	1 094 452,82	1,85
REALTEK SEMICONDUCTOR CORP	TWD	39 000	597 462,21	1,01
SAMSUNG ELECTRONICS-PREF	KRW	73 233	2 978 577,67	5,04
SILERGY CORP	TWD	24 000	171 086,88	0,29
SK HYNIX INC	KRW	4 603	980 788,56	1,66
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	153 000	5 667 252,80	9,57
Services aux collectivités			218 842,44	0,37
360 ONE WAM LTD	INR	22 172	218 842,44	0,37
Services aux entreprises			281 705,28	0,48
CENTRE TESTING INTL GROUP-A	CNY	183 400	281 705,28	0,48
Services de télécommunication diversifiés			1 670 187,80	2,83
TELEKOM MALAYSIA BHD	MYR	305 400	437 044,10	0,74
TELKOM INDONESIA PERSERO TBK	IDR	5 348 300	835 274,80	1,42
VODACOM GROUP LTD	ZAR	60 403	397 868,90	0,67
Services de télécommunication mobile			1 330 157,39	2,25
SAMSUNG C&T CORP	KRW	3 024	340 711,71	0,58
TELEFONICA BRASIL	BRL	181 440	989 445,68	1,67
Services financiers diversifiés			1 405 514,35	2,38
BAJAJ HOLDINGS AND INVESTMEN	INR	5 755	668 011,92	1,13
LION FINANCE GROUP PLC	GBP	8 419	737 502,43	1,25
SCF FINANCE & SECURITIES-FOR	THB	1 481	0,00	0,00
SIAM CITY CREDIT FIN & S-FOR	THB	1 176	0,00	0,00
Services liés aux technologies de l'information			1 089 200,22	1,84
JD.COM INC-CLASS A	HKD	20 400	307 574,73	0,52
PDD HOLDINGS INC	USD	1 741	196 036,78	0,33
TATA CONSULTANCY SERVICES LTD	INR	21 115	585 588,71	0,99
Soins et autres services médicaux			501 435,02	0,85
FU SHOU YUAN INTERNATIONAL	HKD	527 000	163 876,05	0,28

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ODONTOPREV S.A.	BRL	159 285	337 558,97	0,57
Textiles, habillement et produits de luxe			708 860,18	1,20
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	70 600	708 860,18	1,20
Transport maritime			345 614,80	0,58
SITC INTERNATIONAL HOLDINGS	HKD	107 000	345 614,80	0,58
Transport routier et ferroviaire			98 110,27	0,17
AIR ASTANA JSC - GDR	USD	18 756	98 110,27	0,17
Transports			474 827,91	0,80
ASIAN TERMINALS INC	PHP	974 200	474 827,91	0,80
TITRES D'OPC			197 111,25	0,33
Autres OPC et fonds d'investissement			197 111,25	0,33
Gestion collective			197 111,25	0,33
DIGITAL TELECOMMUNICATIONS-F	THB	826 800	197 111,25	0,33
Total			58 477 322,45	98,92

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	58 477 322,45
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 739 222,96
Autres passifs (-)	-2 102 968,86
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	59 113 576,55

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ACTIONS EMERGENTES A	EUR	373 472,1294	134,10
Part UFF ACTIONS EMERGENTES CT	EUR	31 679,7150	123,53
Part UFF ACTIONS EMERGENTES M	EUR	2 151,0000	1 451,31
Part UFF ACTIONS EMERGENTES N	EUR	16 444,5129	121,35

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: UFF ACTIONS EMERGENTES
Identifiant d'entité juridique : 969500CX6Z3ZEX9BQV64

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, le Fonds s'est appuyé sur un processus d'analyse et de sélection propriétaire combinant des exclusions binaires, une analyse quantitative et une analyse qualitative des critères ESG.

D'une part ont été exclues : les entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations Unies, liées aux armes à sous-munitions, aux mines antipersonnel, aux armes controversées, à la production de tabac (plus de 5% du chiffre d'affaires), à l'extraction de charbon thermique (plus de 5% du chiffre d'affaires), à la production de charbon thermique (plus de 20% du chiffre d'affaires), à l'augmentation de leur capacité de production d'énergie thermique à partir du charbon avec une intensité carbone de plus de 1 150 tonnes de CO2/millions de dollars de revenus.

D'autre part, dans le cadre de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, le fonds a pris en compte les aspects ESG suivants :

- Environnement : changement climatique, émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'énergie, gestion des déchets, impacts environnementaux, etc.
- Social : pratiques de paie, santé et sécurité des employés, engagement et diversité, droits de l'homme et communautés, confidentialité et protection des données, etc.
- Gouvernance : facteurs liés au comportement de l'entreprise tels que la gestion du personnel, le respect des droits de l'homme et la gouvernance d'entreprise, tels que les controverses, les politiques et les pratiques, la comptabilité et l'audit, les questions de conseil d'administration, la propriété et le contrôle, etc.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Nos analystes actions attribuent un score propriétaire (de 1 à 5) pour articuler la manière dont une entreprise gère les facteurs ESG importants et l'impact probable sur la performance. Ce score résume les informations sur trois domaines clés :

- 1.) Notre point de vue sur la qualité de la gouvernance d'entreprise et la surveillance de l'entreprise et de la direction
- 2.) Identification des problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance opérationnelle les plus importants que l'entreprise doit gérer
- 3.) Une évaluation de la gestion des risques et opportunités ESG les plus importants et de l'impact sur la performance opérationnelle et la valorisation de l'entreprise

1 indique les meilleures performances de la catégorie avec une excellente gouvernance, une forte intégration ESG opérationnelle et une maximisation des opportunités de revenus liées aux thèmes de durabilité. Dans l'ensemble, un score ESG Q1 indique que l'ESG améliore l'avantage concurrentiel d'une entreprise et renforce un dossier d'investissement. Un score ESG Q5 indique une mauvaise gouvernance et une absence de surveillance, une faible volonté d'identifier et de gérer les risques ESG et une absence de connaissance des opportunités de revenus liées aux thèmes de durabilité, ce qui signifie qu'il existe un risque d'investissement important.

Nous confirmons que le Fonds ne détenait que des sociétés avec un score ESG Q compris entre 1 et 4. À la fin de l'année, 13.3 % du fonds avaient un score ESG Q de 1, 34.8 % avaient un score ESG Q de 2, 41.4 % avaient un score ESG Q de 3 et 9.4 % avaient un score ESG Q de 4.

Nous confirmons qu'au cours de la période de référence, les sociétés qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations Unies, liées aux armes à sous-munitions, aux mines antipersonnel, aux armes controversées, à la production de tabac (plus de 5 % du chiffre d'affaires), à l'extraction de charbon thermique (plus de 5 % du chiffre d'affaires), à la production de charbon thermique (plus de 20 % du chiffre d'affaires), à l'augmentation de leur capacité de production d'énergie thermique à partir du charbon avec une intensité carbone de plus de 1 150 tonnes de CO2/million de dollars de revenus, ont été exclues.

Notre score ESG House exclusif, développé par notre équipe centrale de développement durable en collaboration avec l'équipe d'investissement quantitatif, est utilisé pour identifier les entreprises présentant des risques ESG potentiellement élevés ou mal gérés. Le score est calculé en combinant une variété de données dans un cadre exclusif dans lequel différents facteurs ESG sont pondérés en fonction de leur importance pour chaque secteur.

Nous confirmons qu'au cours de la période de référence, le Fonds a exclu les entreprises présentant les risques ESG les plus élevés, tels qu'identifiés par le score ESG House. Cela est mis en œuvre en excluant les 10 % inférieurs des émetteurs ayant un score ESG House qui figurent dans l'indice de référence.

La notation ESG de MSCI a été utilisée pour étayer l'évaluation ESG. Développée et fournie par MSCI, la notation mesure la résilience d'une entreprise aux risques ESG à long terme et pertinents sur le plan financier et nous permet de voir comment les entreprises se classent dans un contexte mondial. Nous confirmons qu'au cours de la période de référence, le Fonds a obtenu une notation ESG MSCI égale ou supérieure à celle de l'indice de référence. À la fin de l'année, la notation ESG MSCI du Fonds était de A par rapport à la notation de l'indice de référence de A.

Nous confirmons qu'au cours de la période de référence, l'intensité carbone du portefeuille était inférieure de 10 % à celle de l'indice de référence, conformément à notre engagement global. À la fin de l'année, l'intensité carbone moyenne pondérée du fonds (Scope 1 et 2) par rapport à l'indice de référence était de 35.0 %.

Nous confirmons qu'au cours de la période de référence, le Fonds a axé son engagement et son analyse sur la gouvernance et qu'en utilisant le score ESG House d'abrdn et le score ESG Q des actions comme ci-dessus, nous avons évité les entreprises ayant les pires pratiques de gouvernance.

Source : aberdeen, Septembre 2025

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

À la fin de l'année précédente, le Fonds ne détenait que des entreprises dont le score ESG Q était de 1 à 4. Plus précisément, 11,8 % du fonds avait un score Q ESG de 1, 35,5 % avait un score Q ESG de 2, 42,6 % avaient un score Q ESG de 3 et 8,3 % avaient un score Q ESG de 4.

Nous confirmons qu'au cours de la période de référence précédente, les entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations Unies, en ce qui concerne les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel, les armes controversées, la production de tabac (plus de 5 % du chiffre d'affaires), l'extraction de charbon thermique (plus de 5 % du chiffre d'affaires), la production de charbon thermique (plus de 20 % du chiffre d'affaires), l'augmentation de leur capacité de production d'énergie thermique à base de charbon avec une intensité carbone de plus de 1 150 tonnes de CO2/million de dollars de revenu. Au cours de la période de présentation

de l'information financière précédente, le Fonds a exclu les sociétés présentant les risques ESG les plus élevés, tels qu'identifiés par l'ESG House Score. Cette mesure est mise en œuvre en excluant les 10 % d'émetteurs les moins performants ayant un score ESG House qui figurent dans l'indice de référence.

Nous confirmons qu'au cours de la période de référence précédente, le Fonds a obtenu une notation ESG MSCI égale ou supérieure à celle de l'indice de référence. À la fin de l'année, la note MSCI ESG du Fonds était de A, contre A.

Nous confirmons qu'au cours de la période de référence précédente, l'intensité carbone du portefeuille était inférieure de 10 % à celle de l'indice de référence, conformément à notre engagement global. À la fin de l'année, l'intensité carbone moyenne pondérée (scopes 1 et 2) du fonds par rapport à l'indice de référence s'établissait à 28,0 %.

Nous confirmons qu'au cours de la période de présentation de l'information financière précédente, le Fonds a axé son engagement et son analyse sur la gouvernance et qu'en utilisant l'Aberdeen ESG House Score et le score ESG Q des actions ci-dessus, nous avons évité les sociétés ayant les pires pratiques de gouvernance.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif de l'investissement durable est de contribuer à résoudre un défi environnemental ou social, en plus de ne pas causer de dommages significatifs et d'être bien géré. Chaque investissement durable peut contribuer à des problèmes environnementaux ou sociaux. En fait, de nombreuses entreprises apporteront une contribution positive aux deux. abrdn utilise les six objectifs environnementaux de la taxonomie pour éclairer les contributions environnementales, notamment : (1) l'atténuation du changement climatique, (2) l'adaptation au changement climatique, (3) l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et marines, (4) la transition vers une économie circulaire, (5) la prévention et le contrôle de la pollution, et (6) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, abrdn utilise les 17 objectifs de développement durable et leurs sous-objectifs pour compléter les sujets de la taxonomie de l'UE et fournir un cadre pour l'examen des objectifs sociaux.

Une activité économique doit avoir une contribution économique positive pour être qualifiée d'investissement durable, ce qui inclut la prise en compte des revenus environnementaux ou sociaux, des dépenses d'investissement, des dépenses d'exploitation ou des opérations durables. abrdn cherche à établir ou à estimer la part des activités économiques/contributions de la société investie à un objectif durable et c'est cet élément qui est pondéré et comptabilisé dans la proportion totale agrégée d'investissements durables du compartiment.

Aberdeen utilise une combinaison des approches suivantes :

- i. une méthodologie quantitative basée sur une combinaison de sources de données accessibles au public ; et
- ii. en utilisant les propres connaissances et résultats d'engagement de Aberdeen, Aberdeen superpose la méthodologie quantitative à une évaluation qualitative pour calculer un pourcentage global de contribution économique à un objectif durable pour chaque participation dans un fonds.



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comme l'exige le règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause pas de préjudice significatif (« Do No Significant Harm »/« DNSH ») à l'un des objectifs d'investissement durable. abrdn a créé un processus en 3 étapes pour garantir la prise en compte des DNSH :

i. Exclusions sectorielles

Aberdeen a identifié un certain nombre de secteurs qui ne sont pas automatiquement éligibles à l'inclusion en tant qu'investissement durable car ils sont considérés comme causant un préjudice significatif. Il s'agit notamment, sans s'y limiter : (1) la défense, (2) le charbon, (3) l'exploration et la production de pétrole et de gaz et les activités associées, (4) le tabac, (5) les jeux de hasard et (6) l'alcool.

ii. Test binaire DNSH

Le test DNSH est un test binaire de réussite/échec qui indique si l'entreprise satisfait ou échoue aux critères de l'article 2 (17) du SFDR « ne pas causer de préjudice significatif ». La réussite indique, selon la méthodologie de Aberdeen, que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de ses revenus proviennent du charbon thermique, moins de 5 % de ses revenus proviennent d'activités liées au tabac, qu'elle n'est pas un producteur de tabac et qu'elle n'a pas de controverses ESG graves/graves. Si l'entreprise échoue à ce test, elle ne peut pas être considérée comme un investissement durable. L'approche de Aberdeen est alignée sur les PAI SFDR inclus dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué SFDR et est basée sur des sources de données externes et des informations internes de Aberdeen.

iii. Drapeau de matérialité DNSH

En utilisant un certain nombre d'écrans et de drapeaux supplémentaires, Aberdeen examine les indicateurs supplémentaires du PAI SFDR tels que définis par le règlement délégué SFDR pour identifier les domaines à améliorer ou les préoccupations futures potentielles. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme causant un préjudice important et, par conséquent, une entreprise avec des drapeaux de matérialité DNSH actifs peut toujours être considérée comme un investissement durable. abrdn vise à améliorer les activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et chercher à obtenir de meilleurs résultats en résolvant le problème.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le fonds prend en compte les principaux indicateurs d'impact négatif définis par le règlement délégué SFDR.

Avant l'investissement, Aberdeen applique un certain nombre de normes et de filtres basés sur les activités liées aux PAI, y compris, mais sans s'y limiter : le Pacte mondial des Nations Unies, les armes controversées et l'extraction de charbon thermique.

UNGC : Le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverse pour exclure les entreprises qui pourraient enfreindre les normes

internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les entités publiques dans les pays qui enfreignent les normes.

Armes controversées : Le Fonds exclut les entreprises ayant des activités commerciales liées aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, dispositifs incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).

Extraction de charbon thermique : Le Fonds exclut les entreprises exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage de revenus provenant de l'extraction de charbon thermique.

Aberdeen applique un ensemble d'exclusions spécifiques aux fonds, plus de détails à ce sujet et le processus global sont saisis dans l'approche d'investissement, qui est publiée à www.Aberdeen.com sous la rubrique « Fund Centre ».

Après l'investissement, les indicateurs PAI suivants sont pris en compte :

- Aberdeen surveille tous les indicateurs PAI obligatoires et supplémentaires via notre processus d'investissement d'intégration ESG en utilisant une combinaison de notre score interne exclusif et de flux de données tiers. Les indicateurs PAI qui échouent à un test binaire spécifique ou sont considérés comme supérieurs à la moyenne sont signalés pour examen et peuvent être sélectionnés pour l'engagement de l'entreprise.
- Prise en compte de l'intensité carbone du portefeuille et des émissions de GES via nos outils climatiques et notre analyse des risques
- Indicateurs de gouvernance via nos scores de gouvernance exclusifs et notre cadre de risque, y compris la prise en compte de structures de gestion saines, des relations avec les employés, de la rémunération du personnel et de la conformité fiscale
- L'univers d'investissement est régulièrement analysé pour rechercher des entreprises susceptibles de violer les normes internationales décrites dans les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les entités publiques dans les pays qui violent les normes.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Oui, tous les investissements durables sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les manquements et violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse suscitée par un événement et sont pris en compte dans le processus d'investissement, et exclus à leur tour de la considération en tant qu'investissement durable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds s'est engagé à prendre en compte les PAI suivants dans son processus d'investissement, ce qui signifie qu'un suivi avant et après la négociation est en place et que chaque investissement du Fonds est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer s'il convient au Fonds.

- PAI 1 : Émissions de GES (scope 1 et 2)
- PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Surveillance des impacts négatifs

Avant l'investissement, Aberdeen applique un certain nombre de normes et de filtres basés sur l'activité liés aux PAI ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter :

- PMNU : Le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverse pour exclure les entreprises qui pourraient enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les entités publiques dans les pays qui violent les normes.
- Armes controversées : Le Fonds exclut les entreprises ayant des activités commerciales liées aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).
- Extraction de charbon thermique : Le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction de charbon thermique.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	9.6%	Taiwan
TENCENT HOLDINGS LTD	Services de communication	7.8%	Chine
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'information	5.1%	Corée du Sud
GRUPO MEXICO SAB DE CV-SER B	Matériaux	4.8%	México
HDFC BANK LIMITED	Finance	3.8%	Inde
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	Consommation discrétionnaire	3.0%	Chine
GRUPO FINANCIERO BANORTE-O	Finance	2.0%	México
NETEASE INC	Services de communication	1.9%	Chine
MEDIATEK INC	Technologies de l'information	1.9%	Taiwan
PETROBRAS - PETROLEO BRAS-PR	Energie	1.8%	Brésil

Source : aberdeen, Septembre 2025



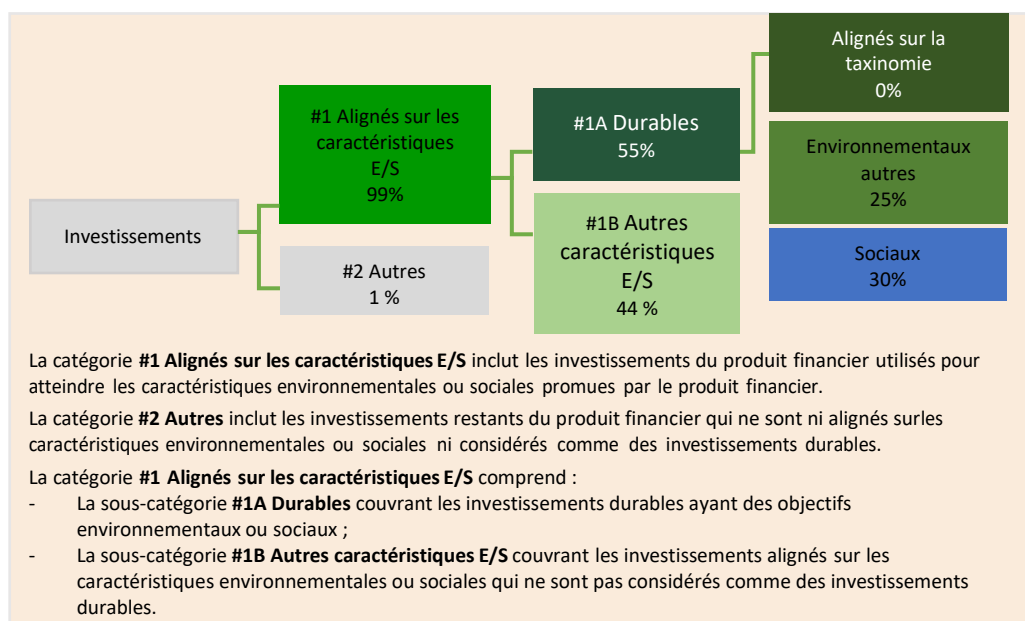
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le fonds s'est engagé à détenir un minimum de 99 % des actifs du Fonds alignés sur les caractéristiques E/S. Les garanties environnementales et sociales sont respectées par l'application de certains PAI, le cas échéant, à ces actifs sous-jacents. Le Fonds investit un maximum de 1 % d'actifs de la catégorie « Autres », qui comprend les liquidités, les instruments du marché monétaire et les produits dérivés. Le graphique ci-dessous montre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales, exprimés en pourcentage de la valeur liquidative, réalisés au cours de la période de référence.

Source : aberdeen, Septembre 2025

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



Source : aberdeen, Septembre 2025

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-secteur	% Actifs
Services de communication	Médias & Divertissement	14.7%
	Services de télécommunications	
Consommation discrétionnaire	Automobiles & Composants	12.3%
	Distribution & Vente au détail	
	Biens durables & Vêtements	
	Services à la consommation	
Biens de consommation	Distribution & Vente au détail des biens de consommation	2.5%
	Alimentation, Boissons & Tabac	
Energie	Énergie	3.3%
Finances	Banques	21.5%
	Services financiers	
	Assurance	
Soins de santé	Équipement et services de soins de santé	1.5%
	Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	
	Biens d'équipement	
Industrie	Services commerciaux et professionnels	8.4%
	Transport	
	Semi-conducteurs et équipements de semi-conducteurs	
Technologie de l'information	Logiciels et services	25.3%
	Technologie Quincaillerie et équipement	
	Matériaux	
Matériaux	Matériaux	4.8%
Immobilier	Fiducies de placement immobilier en actions (FPI)	2.3%
	Gestion et développement immobilier	
Services publics	Services publics	1.9%

Source : aberdeen, Septembre 2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Alors que l'allocation minimale obligatoire aux investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE est de 0 %, le fonds est autorisé à allouer à de tels investissements qui feraient partie de l'allocation globale aux investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'évaluation de l'alignement de la taxinomie est actuellement effectuée à l'aide de données provenant de fournisseurs tiers ainsi que de données autodéclarées provenant d'entreprises dans lesquelles nous investissons, le cas échéant.

Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être entièrement alignés sur toutes les exigences de la taxinomie, tant que les données de l'entreprise publiées manquent et que les évaluations reposent en grande partie sur des données équivalentes.

Par mesure de prudence, à moins que nous ne soyons en mesure de confirmer les données disponibles pour la majorité des avoirs du portefeuille, nous déclarerons 0 (zéro) pour cent des investissements alignés sur la taxinomie (concernant tous les objectifs environnementaux).

La conformité des investissements avec la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une assurance par des auditeurs ou d'un examen par des tiers.

Le fonds détient 0 % d'investissements dans des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

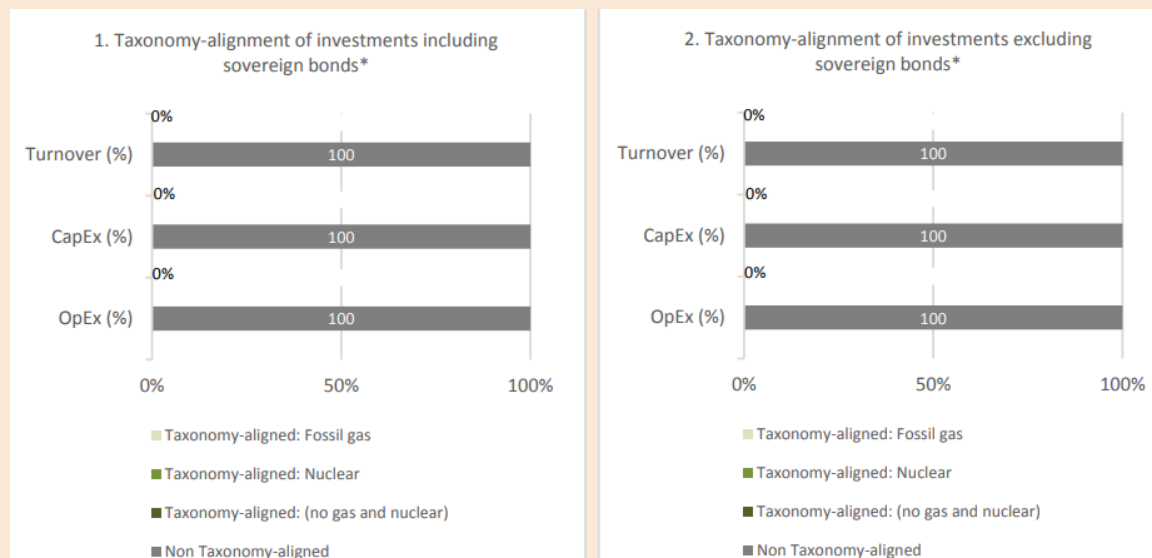
☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



Ce graphique représente x % de l'investissement total.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent l'ensemble de l'exposition souveraine.*

Source : aberdeen, Septembre 2025

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds détient 0% des investissements réalisés dans des activités de transition et d'habilitation.

Source : aberdeen, Septembre 2025

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Au cours de la période de référence précédente, le fonds détenait 0 % d'investissements dans des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.**



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE est de 25 %.



L'évaluation de l'alignement de la taxinomie est actuellement effectuée à l'aide de données provenant de fournisseurs tiers ainsi que de données autodéclarées provenant d'entreprises dans lesquelles nous investissons, le cas échéant.

Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être entièrement alignés sur toutes les exigences de la taxinomie, tant que les données de l'entreprise publiées manquent et que les évaluations reposent en grande partie sur des données équivalentes.

Par prudence, à moins que nous ne soyons en mesure de confirmer les données disponibles pour la majorité des avoirs du portefeuille, nous déclarerons 0 (zéro) pour cent des investissements alignés sur la taxinomie (concernant tous les objectifs environnementaux), et le reste comme n'étant pas conforme à la taxinomie de l'UE.

La conformité des investissements avec la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une assurance par des auditeurs ou d'un examen par des tiers.

Source : aberdeen, Septembre 2025

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables à objectif social est de 30%.

Source : aberdeen, Septembre 2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a investi 1 % de ses actifs dans la catégorie « Autres ». Les investissements inclus dans la catégorie « Autres » sont des liquidités, des instruments du marché monétaire et des produits dérivés. Ces actifs ont pour objectif d'atteindre la liquidité, d'atteindre un rendement cible ou de gérer le risque et peuvent ne pas contribuer aux aspects environnementaux ou sociaux du Fonds.

Source : aberdeen, Septembre 2025



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les critères de sélection, de notation et les objectifs de référence du fonds garantissent que le portefeuille est investi dans des entreprises qui respectent les normes ESG appropriées. Le fonds a également collaboré avec des émetteurs sur des sujets tels que le changement climatique, l'environnement, le travail, les droits de l'homme, la gouvernance d'entreprise et le comportement. Des exemples d'engagement de l'émetteur dans le rapport sont décrits ci-dessous.

Samsung Electronics

Nous avons poursuivi notre engagement de longue date avec Samsung Electronics, ce qui, au fil des ans, a entraîné des changements notables au sein de l'entreprise, tels que la séparation des postes de président et de chef de la direction afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise. Nos réunions les plus récentes ont eu lieu d'abord dans le cadre d'une interaction pré-AGA avec l'entreprise, puis dans le cadre d'une tournée de présentation que l'entreprise a entreprise à Londres. Lors de notre réunion pré-AGA, nous avons réitéré notre désir de voir une indépendance améliorée, qui s'améliore à mesure que le nombre de directeurs exécutifs diminue et que le nombre d'indépendants augmente, en nous concentrant sur l'ajout de plus d'expérience dans les semi-conducteurs. Nous avons également fait part de notre souhait de voir la mise en place d'un programme de valorisation supérieure. Nous continuerons à nous concentrer sur ce deuxième point à l'avenir. Dans le cadre de la tournée ESG, nous avons abordé une série de sujets, notamment la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du stress hydrique, ainsi que les défis de la définition d'objectifs de décarbonisation pour les divisions DX et DS. Ce dernier reste un secteur d'activité difficile à réduire, mais Samsung est en train de fixer des objectifs pour mesurer les améliorations par rapport à une base de référence à l'avenir.

Power Grid

Au cours de notre voyage d'investissement en Inde, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec le président de Power Grid Corporation of India. Nous avons longuement parlé de l'approche de l'entreprise à l'égard des négociations sur les droits de passage en ce qui a trait à l'acquisition de terrains, et de la disponibilité de main-d'œuvre semi-qualifiée et qualifiée, deux questions qui sont importantes pour une gestion appropriée des risques, mais qui pourraient entraîner des goulets d'étranglement de croissance à l'avenir. Les cadres d'acquisition de terres s'améliorent sous l'effet des nouvelles directives gouvernementales imposant une indemnisation au taux du marché, bien que des régions clés comme l'Haryana et le Gujarat posent encore des obstacles. Les pénuries de main-d'œuvre sont comblées par des centres de formation financés par la RSE et des efforts de mécanisation. Nous continuerons de surveiller ces sujets et de poursuivre notre engagement avec l'entreprise.

Source : aberdeen, Septembre 2025



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable